



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

27 février 2017

PROCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE FAIT À GENÈVE LE 27 NOVEMBRE 2014

ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

NOTIFICATION D'ENTRÉE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à son paragraphe 4¹, le Protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, fait à Genève le 27 novembre 2014 (le "Protocole"), est entré en vigueur le **22 février 2017** pour les Membres qui l'ont accepté à cette date ou qui l'avaient accepté avant cette date.²

Pour tout autre Membre qui acceptera le Protocole après son entrée en vigueur, le Protocole prendra effet dès que le Membre l'aura accepté, conformément à l'article X:3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.

La présente notification vous est remise conformément au paragraphe 5 du Protocole.

Roberto Azevêdo
Directeur général

17-1177

WT/Let/1241

¹ La note de bas de page 1 du paragraphe 4 du Protocole dispose ce qui suit: "Aux fins du calcul des acceptations conformément à l'article X:3 de l'Accord sur l'OMC, l'instrument d'acceptation présenté par l'Union européenne pour elle-même et pour ses États membres sera compté comme l'acceptation par un nombre de Membres égal au nombre d'États membres de l'Union européenne qui sont Membres de l'OMC."

² Les instruments d'acceptation déposés à la date d'entrée en vigueur du Protocole ou avant cette date ont été notifiés dans les documents de la série WT/Let/ dont les cotes portent les numéros suivants: 1025, 1028, 1029, 1033, 1041, 1042, 1043, 1044, 1061, 1062, 1063, 1064, 1069, 1076, 1077, 1078, 1081, 1082, 1083, 1086, 1087, 1090, 1091, 1092, 1100, 1102, 1104, 1105, 1106, 1109, 1111, 1112, 1113, 1115, 1116, 1117, 1121, 1123, 1124, 1127, 1128, 1133, 1136, 1143, 1148, 1149, 1151, 1152, 1154, 1155, 1160, 1161, 1165, 1166, 1170, 1172, 1175, 1178, 1179, 1183, 1185, 1186, 1188, 1193, 1194, 1199, 1201, 1208, 1209, 1214, 1215, 1217, 1218, 1222, 1223, 1225, 1229, 1230, 1232, 1237, 1238 et 1240.